

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le lundi vingt-trois septembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Rigny-Ussé légalement convoqués le 19/09/2024 se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, M. Jean-Jacques GAZAVE.

Présents : Jean-Jacques GAZAVE, Jean-Marie KUZIOR, Jérôme COTRET, Fabienne LENHOF, Carole JEUDI, Thérèse CHMIELARSKI, Laëtitia DESBOIS, Jean-Jacques PANTIGNY, Philippe PELLERIN, Roger JOUANNEAU, Michel ROLLAND, Edith NAVION, Jean-Michel MORISOT, Denis SALLÉ.

Secrétaire de séance : Thérèse CHMIELARSKI.

Le quorum est atteint, M. le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal de la séance du 09/07/2024 est lu et approuvé à l'unanimité.

Délibérations :

Après en avoir délibéré à l'**unanimité**, le Conseil municipal :

- VOTE la décision modificative n°2024-001 (Délibération 7-1-2024-NF-020)
- FIXE le montant de la location d'un barnum pour 48h à 50 € (Délibération 7-5-2024-NF-021)
- AUTORISE M. le Maire à poursuivre la démarche avec « 1 000 cafés » concernant le recrutement du gérant du commerce multiservice (délibération 1-4-2024-NF-022)
- REPORTE sa décision concernant la modification des horaires d'ouverture de l'agence postale communale (délibération 8-5-2024-NF-023)
- VALIDE les dates d'ouverture du camping municipal du 26 mai au 21 septembre 2025 (délibération 8-9-2024-NF-024)

Informations et questions diverses :

- Rapports d'activités 2023 :
 - Parc naturel Loire-Anjou-Touraine
 - Val Touraine Habitat
 - S.I.E.I.L.
 - Touraine le Département
- Invitation cérémonie commémorative en mémoire des fusillés et massacrés de Touraine au camp du Ruchard
- Bilan de fréquentation et de satisfaction du camping saison 2024
- Recensement de la population 2025
- M. le Maire informe le Conseil municipal que, pour des raisons de budget, la réfection de la rue de la Clauderie est reportée à 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20h10.

Affiché le 26/09/2024 Transmis à la préfecture le 26/09/2024
